

Bulletin n°2
Année 2016 – 2° semestre

Siège

22 Route de Norolles
14130 Blangy-le-Château
02 31 65 49 32
blangyenvironnement@yahoo.fr
www.blangy-environnement.fr

Président

Jean-Pierre Macaire

Rédaction

Martine Duperray
Dominique Duperray
Jean-Yves Destouches
Jean-Marie Pinel
Gérard Bulteau

Affichage des photos du Concours 2015

Une trentaine de photos du concours ont été affichées sur le Mur des Artistes de Natacha et Nicolas RAGU (8 Route de l'Église) durant tout l'été. A l'occasion du Festival du solo, de nombreux visiteurs ont pu les admirer.

Baisse des Frais de Notaire

de 2,5% en moyenne, désormais plafonnés à 10% du prix de vente d'un bien immobilier.

Assemblée Générale

Vendredi 21 octobre 2016
à 20h00

Salle des mariages de la Mairie de
Blangy-le-Château

Suivie du pot de l'amitié

Suivi des PLU et PLUi

C'est maintenant le PLUi, PLU Intercommunautaire, qui fera autorité en la matière. En effet un arrêté préfectoral du 16 novembre 2015 a transféré la compétence PLU, document d'urbanisme et carte communale à la Communauté de Communes, permettant ainsi l'intégration des lois ALUR, LAAF et MACRON ainsi que le décret du 24 décembre 2015 précisant la notion de densité visant à assurer une meilleure intégration des zones A et N.

La communauté de communes a prescrit, le 28 avril 2016, la modification simplifiée n°2 du PLU de Blangy définissant les modalités de sa mise à disposition du public et décidé d'instituer un droit de préemption sur :

- la totalité des zones urbanisées U des POS et PLU et d'urbanisation future Au des PLU et Na des POS,
- les périmètres de protection des prélèvements d'eau,
- les zones soumises aux servitudes d'urbanisation et d'inondation,

en outre de donner délégation :

- aux communes membres concernées,
- au Président de la Communauté de Communes pour l'exercer,
- à l'EPFN pour exercer le
- le droit de préemption dans

le cadre d'une convention d'intervention.

Elle devra ouvrir un registre pour y inscrire les DIA et acquisitions faites dans le cadre du droit de préemption.

La commune de Blangy le Château a délibéré le 11 juillet 2016 pour être délégataire du droit de préemption sur son territoire et donner délégation au Maire pour l'exercer, permettant ainsi de mieux gérer les délais de réponse aux DIA.

La commune de Blangy le Château aura également obligation de tenir un registre des DIA et acquisitions réalisées.

ALUR : Accès au Logement et un Urbanisme Renové

DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

EPFN : L'Établissement Public Foncier de Normandie

LAAF : Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

POS : Plan d'Occupation des Sols

BE toujours attentifs aux problèmes d'environnement

Les chemins communaux, le ramassage des ordures ménagères ainsi que l'environnement du Garage du Château depuis sa fermeture font l'objet de propositions de l'association à la commune.

**Et n'oubliez pas de
vous mettre à jour de
votre cotisation 2016
inchangée 5€ par membre**